

Compétition Street fishing du Mans

Samedi 3 octobre 2026

RÈGLEMENT

Article 1 - Modalités

1. Cette compétition de street fishing se déroule du bord et en binôme.
2. Chaque participant doit être détenteur d'une carte de pêche en cours de validité et s'engage à respecter les différentes réglementations régissant la pratique de la pêche en Sarthe.
3. L'inscription est possible à partir de 14 ans. Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale lors de l'inscription.
4. Le nombre de participants est limité à 30 binômes dont 20 binômes adultes et 10 binômes jeunes.
5. Chaque pêcheur ou binôme doit obligatoirement être en possession d'un téléphone portable pour enregistrer et valider ses prises (prise de la photo du poisson et envoi par SMS au commissaire principal). Le téléphone portable permet également d'avertir en cas de problème.
6. La distance entre deux pêcheurs d'un même binôme ne pourra pas excéder 20m.
7. La pêche des ponts routiers est interdite et sera sanctionnée en cas de non-respect

Article 2 - Modes de pêche

1. Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée. La pêche à la mouche artificielle, sous toutes ses formes, est interdite. Tout appât naturel, sous toutes ses formes, est interdit.
2. La pêche en marchant dans l'eau est interdite, seule la pêche du bord est autorisée.
3. L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. L'amorçage, sous toutes ses formes, est interdit.
4. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet mais pourra disposer de plusieurs cannes montées en réserve.
5. L'utilisation d'une épuisette est autorisée et fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. L'utilisation de gaffes « fish-grip » et de « pinces à poissons » est interdite.

Article 3 - Déroulement

La rencontre se déroule dans le centre-ville du Mans sur la rivière la Sarthe et sur un bout de l'Huisne. Le parcours s'étend du Barrage d'Enfer jusqu'au boulevard des Riffaudières en remontant sur l'Huisne dans le parc du Gué de Maulny jusqu'au boulevard Demorieux. Quatre secteurs ont été définis et consultables en dernière page de ce règlement.

En cas de modification, les limites vous seront communiquées au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre.

La rencontre se déroulera en une manche unique de 5h et chaque équipe sera autonome.

Déroulement de la rencontre :

7h : installation P.C et accueil des commissaires (Port du Mans)

7h45 : accueil des participants et café d'accueil

8h15 : briefing OBLIGATOIRE des concurrents et des commissaires.

8h30 : début de la compétition.

13h30 : fin de la compétition.

14h : Heure limite de pointage pour les compétiteurs (Port du Mans) + distribution des repas.

14h30 : annonce des résultats et remise des prix.

15h : fin de la compétition - rangement du matériel

Article 4 - Classements et validation des points

1. Sont considérés valides tous les poissons pris en action de pêche (harponnage et grappinage interdits) figurant dans le tableau ci-dessous et atteignant au minimum les tailles indiquées. Un quota par espèce est aussi instauré.

Espèces	Mailles	Quota
Brochet	450	3
Sandre	300	3
Perche	150	6
Black bass	250	3
Silure*	Max 1200	1
Chevesne	250	3
Barbeau	300	1

* Pour le silure un coefficient de 0,5 est appliqué et une taille maximale est fixée à 1200 mm.

2. Pour chaque prise valide Les compétiteurs devront la prendre en photo et l'envoyer par SMS au commissaire principal dont le numéro figure au dos de votre badge.

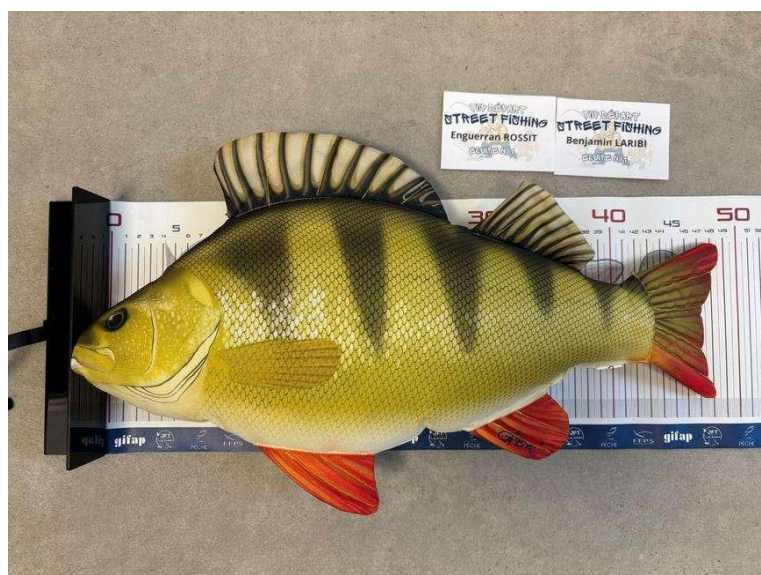
La mesure du poisson s'effectue de l'extrémité de la bouche à l'extrémité de la queue déployée.

La mesure s'exprime en mm et sera arrondie au demi-centimètre inférieur (35,8 cm = 355 mm)

La procédure d'enregistrement des prises se fait en deux étapes :

1^{ÈRE} ÉTAPE :

- positionner le poisson sur la toise, tête contre le rebord à la position Zéro et la nageoire dorsal en haut.
- Positionner les DEUX badges du binôme au-dessus de la toise.
- Prendre la photo sans mettre la main sur le poisson.
- S'assurer que la mesure est lisible et que le poisson est pris dans sa globalité.
- Remettre le poisson à l'eau avec toutes les précautions nécessaires.
- Envoyer la photo par SMS au commissaire principal qui validera la prise par un « OK ».



2ÈME ÉTAPE :

Une fiche de capture vous a été remise lors du pointage. Pour chaque prise validée par le commissaire principal, vous devez inscrire votre prise sur la fiche de capture ce qui permettra d'effectuer un contrôle en fin de la compétition.

Elle sera à remettre au pointage final.

3. Le classement de l'épreuve est uniquement basé sur l'addition des points poisson dans la limite du quota défini pour chaque espèce.

Article 5 – Comportement

Le respect du poisson, du milieu et des autres concurrents prime avant tout.

Les participants devront suivre les règles élémentaires de sportivité et de courtoisie.

Les participants s'engagent à respecter le site et ses infrastructures (ne pas laisser de déchets...) ainsi que les autres usagers.

Les commissaires sont habilités à contrôler les compétiteurs en action de pêche et à s'assurer du respect des règles. Des cartons jaunes ou rouges pourront être utilisés en cas de faute commise. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de la compétition.

Article 6 – Sécurité

Chaque secteur est couvert par une équipe de 2 commissaires.

Au verso du badge, vous trouverez le numéro de téléphone des responsables de la compétition à contacter en cas de problème.

Si nécessaire, ils se chargeront de contacter les commissaires présents sur votre secteur.

Chaque binôme évolue en autonomie et doit assurer sa propre sécurité.

En cas de situation de danger de concurrents, vous devez avertir les responsables et porter secours dans la mesure où votre propre sécurité n'est pas engagée.